

M. JOYAL: Je dois avouer que ce mot m'a chatouillé, monsieur le président.

M. WHELAN: L'évêque Pike a employé le mot l'autre soir à la télévision.

M. FAIRWEATHER: Vraiment?

M. FORRESTALL: Pouvez-vous nous indiquer sa signification?

M. JOYAL: Je vous apporte mon interprétation et la signification qu'il m'a été possible de trouver—je vous le donne en mille—dans le *Harrap*, dictionnaire ni anglais ni français, mais dictionnaire anglais-français. C'est une expression conceptuelle qui unit la plupart des idées concernant l'éducation et la religion—prenant pour acquit que l'on ne peut excepter «conceptuellement»—et qui établit des distinctions précises entre ces différentes fins.

Le PRÉSIDENT: La réponse vous satisfait-elle, monsieur Forrestall?

M. FORRESTALL: Dans le sens que l'on entend ici, ne s'agirait-il pas alors d'une institution que soutiennent les deniers publics et les dons de charité? Je ne m'y oppose pas; je cherche simplement à en connaître la signification.

Une VOIX: Je ne vous blâme pas.

M. FORRESTALL: Pour moi, il aurait pu s'agir de tout et de rien.

Le PRÉSIDENT: L'article 9 est-il adopté?

M. MANDZIUK: Le paragraphe 2 de l'article est intéressant. Il se lit ainsi:

La Corporation peut posséder tout bien-fonds ou succession s'y rapportant et qu'en droit elle pourrait hypothéquer.

Ces gens dirigent-ils une entreprise prêteuse d'argent? Ou s'agit-il de financement de propriétés à des fins paroissiales?

Le PRÉSIDENT: A mon avis, les immeubles seraient la propriété de l'église.

M. MANDZIUK: Prêter de l'argent à l'église et obtenir une hypothèque?

Le PRÉSIDENT: Les paroissiens seraient responsables d'un tel engagement. C'est ma façon de voir. Ai-je raison monsieur Joyal?

M. JOYAL: Oui. Je suppose que si l'église voulait vendre certaines propriétés et que l'acheteur ne pourrait pas en acquitter le prix en entier, l'église accepterait une hypothèque garantissant le paiement de la dette.

M. MANDZIUK: La corporation pourrait avancer l'argent. Cette chose se fait fréquemment.

M. JOYAL: Ou l'inverse pourrait se produire également, monsieur Mandziuk. Lorsque, en disposant d'une propriété, l'acheteur ne peut payer la corporation en entier, une hypothèque alors pourrait garantir le paiement de la dette.

Le PRÉSIDENT: L'article 9 est-il adopté?

L'article est adopté.

Les articles 9 à 17 inclusivement sont adoptés.

Le titre est adopté.